



REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION n° 2024/073

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Le 28 mars 2024 à 14h30 dans les locaux de la CCI Bourgogne Franche-Comté à Dijon

Sous la présidence de M. Thierry BUATOIS

Membres présents :

M. ALBIZATI - M. ANDRE - MME BAUDIN - M. BUATOIS - MME CARTIER - MME CLERC - M. DEROIN - M. GUERDER - M. HAMOUDI - M. PENNEQUIN - MME PUIG - M. QUIVOGNE - M. ROCARD - M. ROUBALLAY - M. SIFFERLIN - M. THIEBAUD - M. THOUVENOT - M. TOURNIER

Membres excusés : (ayant donné pouvoir)

MME BRATIGNY - M. CADEVILLE - M. CHEVRIER - M. CHOPLAIN - M. CURTIT - M. DEVAUX - M. GAUTHERON - MME GAUTHIER - M. GIRARDOT - MME HUE - M. MANDRAY - MME MICHEL - M. PARIZON - M. PETAMENT - MME PIRALLA - MME PISTOIA - MME WAGNER - M. ZOBERI

Membres excusés :

M. ARNAUD - MME BAEKE - M. BOUDET - M. CELLARD DU SORDET - M. DENIS - M. DESARMENIEN - M. DONATONI - M. FERRARI - M. FICHERE - M. GARNERONE - MME LE MESNIL - MME LECOMTE - M. LEJEUNE - M. PETITJEAN - MME RAMISSE - M. RICHARD - MME TENERAND - MME THUEL - MME TOITOT-MICHELIN

Demande de subvention au Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
pour le dispositif Transentreprise

Transentreprise est un dispositif de sensibilisation à la transmission-reprise d'entreprises, piloté et coordonné par la CCIR Bourgogne Franche-Comté.

Il intègre l'ensemble du processus d'aide à la transmission-reprise des entreprises (artisanat, commerce, hôtellerie-restauration, négoce, services, industrie...) et rassemble les CCI et la CMAR de Bourgogne Franche-Comté.

Le dispositif Transentreprise s'articule autour de plusieurs axes et d'outils en faveur de la reprise-transmission des entreprises

- Sensibilisation des publics souhaitant reprendre ou céder une affaire (vidéos, réseaux sociaux, phoning, émission TV ...),
- Promotion du dispositif pour qu'un maximum de repreneurs et de cédants s'inscrivent dans la bourse d'opportunité. (Soirées, publications presse ...),
- Communication des offres à reprendre (sur le site www.transentreprise.com, sur les supports consulaires, sur les réseaux sociaux, ...),
- Une bourse d'opportunités qui répond aux besoins des porteurs de projet et des chefs d'entreprises et permet une visibilité des offres d'entreprises à reprendre, l'accès pour les porteurs de projets à un volume et une diversité d'opportunités de biens à reprendre et la détection de nouveaux « clients » potentiels qu'il s'agisse de repreneurs ou de cédants.

Le dispositif est financé par une subvention du Conseil Régional, des partenariats privés et les contributions des CCI et des CMA.

L'Assemblée Générale de la CCI Bourgogne Franche-Comté,

CONSIDERANT

- Que Transentreprise est le seul dispositif d'envergure régionale à destination des cédants et des repreneurs,
- Qu'il s'agit de poursuivre l'action Transmission — Reprise interconsulaire au travers du dispositif Transentreprise sur l'ensemble de la région,

AUTORISE le Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté à solliciter une subvention de 36 800 € au Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2024.

L'Assemblée Générale régulièrement réunie le 28 mars 2024, sur proposition du Président BUATOIS, adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 36

Vote pour : 36

Vote contre : 0

Abstention : 0

Dijon, le 28 mars 2024

Certifié conforme

Le Président



Thierry BUATOIS

